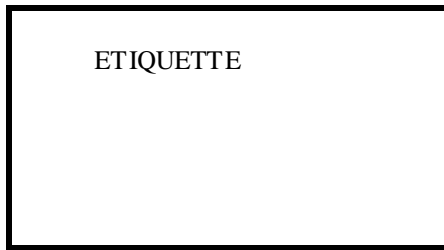
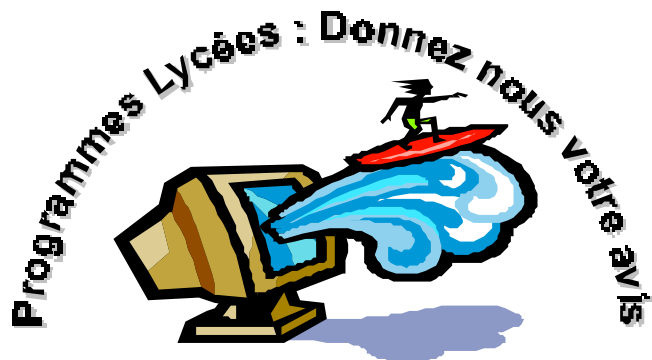




Bimestriel-CPAPP 646 D 73 - ISSN 0152-2949  
Imp : 28 rue des Archives 59800 Lille  
Directeur de la publication : F. CAMEL  
FSU 38 BD VAN GOGH  
59650 VILLENEUVE D'ASCQ  
Imprimé par nos soins prix 10 francs

# Bulletin de la section académique de Lille

ROUTAGE 206 LILLE R.P.  
PORT PAYE



Sur <http://www.snep.edu>

## SOMMAIRE

- Edito ..... P2
- PEP 3 ..... P2
- Le PAF syndical SNEP..... P3
- Conditions de participation ..... P4
- Infos corpo ..... P5
- Cartes scolaires 2000-2001 ... P6,7
- Mouvement 2000 : ..... P8
- Pétition au Ministre ..... P9
- Elles, ils quittent l'Académie P10
- En bref, dernière minute ..... P11
- Se syndiquer ..... P12

**Stages :**  
**Inscrivez vous**  
**sans tarder !!**

**ACTION !!**  
**Notes administratives**  
L'intervention du SNEP en CAPA a permis de remonter 7 collègues.

# EDITO

## **N**OUVEAU MINISTRE , NOUVELLES DONNES ?

130000 à Paris le 24 mars 2000 : les gibou-lées de mars ont eu raison de notre cher Claude, au revoir (ou plutôt ADIEU !) et sans regret. Volonté de négociation et d'écoute semblent être les principes de fonctionnement de notre nouveau ministre Jack LANG (espérons que cela n'aura pas un goût de « LANG...eur » mono-tone).

La volonté de réforme demeure.

Des points positifs sont à noter : l'attitude du ministre de l'enseignement professionnel, Monsieur MELENCHON qui parle de « savoirs en acte » en EPS pour les élèves de L.P. et qui reconnaît l'importance centrale de notre discipline pour ce niveau d'enseignement (démagogie politique ou véritable engagement ?) ;

le SNEP jugera, pour reprendre ses propos, ses « capacités de savoirs en action ».

Dans ce contexte, cependant, les premières mesures annoncées pour utiliser le « milliard » ne sont pas de nature à nous rassurer : moyens en heures supplémentaires, maintien du dogme du gel de l'emploi public.

Le SNEP et l'ensemble des collègues EPS se doivent d'être à la pointe du combat pour proposer des avancées significatives sur le système éducatif et plus spécifiquement sur la discipline EPS.

La période actuelle est encore empreinte de l'ère ALLEGRE, la phase inter des mutations terminée (avec son lot de satisfaits et de déçus), la phase intra est en pleine effervescence (félicitations à tous les militants du SNEP LILLE pour leur investissement et leur dévouement pendant cette période !). Les temps forts du militantisme et du syndicalisme s'apprécient à l'indice de satisfaction de l'ensemble des collègues qui nous contactent sur ce type de dossier.

Les 2 mois qui viennent de s'écouler ont prouvé que les luttes paient et qu'une représentation syndicale forte est le garant de l'évolution de notre système éducatif dans un esprit de rassemblement de toutes ses composantes.

Etre syndiqué est un acte indispensable dans la dimension de son métier, le SNEP sera d'autant plus fort si chacun apporte sa pierre à l'édifice, adhérer au SNEP :

**UNE ENVIE, UN BESOIN, UN BIEN-ETRE !!**

Marc BOULOGNE  
Secrétaire Académique

PEP3

« sections sportives »

**D**evant l'abondance des postes à profil de ce type dans l'Académie de Lille (54), le bureau académique du SNEP Lille se devait de prendre position.

Plusieurs principes doivent guider notre réflexion : **TRANSPARENCE, REGLEMENTATION** et **EQUITE**.

Un premier postulat résulte du fait de l'existence d'un tel dispositif : permettre à des élèves de vivre et de réussir leur scolarité, tout en ayant une pratique plus spécialisée dans une APSA, nous semble positif. Le problème qui se pose de suite est la dose d'intensité (horaires) et le contexte de fonctionnement de ce type de section.

**3 niveaux de fonctionnement horaires devraient être clairement définis et réglementés :**

### **1) Section à recrutement local : 3 heures**

Issue d'une réflexion de l'équipe pédagogique EPS (contexte local), valorisée par un projet EPS inscrit dans le projet d'établissement, avec contractualisation d'une formation dans l'APSA choisie pour tous les enseignants d'EPS de l'établissement.

### **2) Section à recrutement régional : 6 heures**

Issue d'une réalité régionale fortement implantée pour l'APSA, voulue par l'équipe EPS et les membres de la communauté éducative, avec une capacité d'accueil indispensable pour les élèves (internat, accès ferroviaire, restauration, suivi scolaire, etc.) ; pour les enseignants intervenants : des compétences déjà reconnues dans l'APSA (dossier, BE, etc.).

### **3) Section pôle de haut niveau, à recrutement national : 10 heures**

Issue d'un choix académique (voté en CTPA avec des moyens spécifiques en heures-postes) sur un dossier ayant les mêmes caractéristiques de fonctionnement que le pôle régional, avec pour les enseignants une qualification et une reconnaissance de compétences indispensables sur dossier.

Après avoir défini ces quelques règles : **principe de REGLEMENTATION**, qui doivent être connues de tous (choix en toute connaissance de cause !) : **principe de TRANSPARENCE**, l'accès sur les postes de ces établissements doit suivre la première règle du mouvement de mutation déconcentré qui est l'attribution au barème : **principe d'EQUITE**.

En cas d'égalité, le dossier des collègues (traité par l'Inspection Pédagogique Régionale, dans le cadre d'une Commission Paritaire) interviendra pour départager les éventuels candidats.

**La labellisation des postes en PEP3 n'aurait pu lieu d'exister, seul le fonctionnement de l'établissement serait reconnu en tant que Section I, II ou III avec l'APSA spécifiée.**

Le Bureau Académique  
du SNEP LILLE

# LE PAF SYNDICAL SNEP

THEMES	DATES HORAIRES	LIEU CONTACT	Demande de congrès à envoyer avant le
<p>Centre EPS et Société Soirée Débat P. GOIRAND</p> <p>" les programmes en EPS: un exemple en Gym "</p>	<p>Mardi 23 Mai</p> <p>18 H - 20 Heures</p>	<p>Faculté des sciences du sport et de l'EP RONCHIN</p> <p>Contact : CAMEL Frédéric 25 Clos du bel air 59790 RONCHIN Tél : 06 03 62 07 80</p>	
<p>Stage</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Actualités Dossiers Jeux</li> <li>- Droits et outils de défense de la discipline EPS et de la profession</li> <li>- Mieux appréhender tous les mécanismes pour intervenir avec pertinence et efficacité</li> </ul> <p>Intervention de R. JOUFFREY et A. BRIGLIA Secrétaires Nationaux SNEP</p>	<p><b>PAS DE CALAIS</b></p> <p>Jeudi 8 Juin Vendredi 9 Juin</p> <p>9 H - 17 Heures</p> <hr/> <p><b>NORD</b></p> <p>Jeudi 8 Juin Vendredi 9 Juin</p> <p>9 H - 17 Heures</p>	<p>COLLEGE P. ELUARD 17 Rue du stade 62360 ST ETIENNE AU MONT</p> <p>Contact : BOTELLA Claire 2 Bis rue des Anglais 62930 WIMEREUX Tél : 03 21 32 68 77</p> <hr/> <p>SNEP / FSU 38 Bld Van Gogh 59650 VILLENEUVE D'ASCO Tél : 03 20 67 06 80</p> <p>Contact : GREBAUT Alain 12 Allée de la Palombe 59650 VILLENEUVE D'ASCO Tél : 03 20 47 81 59</p>	<p>Si vous n'avez pas fait votre demande de congrès mais que vous êtes libre au moins 1 journée, alors n'hésitez pas à venir suivre le stage</p>
<p>Stage syndical de fin d'année</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dans le but d'intéresser des nouveaux collègues à la structure militante du SNEP</li> <li>- Ouvert à tous les syndi- qués</li> </ul>	<p>Jeudi 29 Juin Vendredi 30 Juin (date du BEPC)</p> <p>9 H - 17 Heures</p>	<p>Base de loisirs CONDE SUR ESCAUT Possibilité d'hébergement</p> <p>Contact : BOULOGNE Marc 135 Route de Boussois 59600 ASSEVENT Tél : 06 85 20 34 90</p>	<p>Samedi 27 Mai</p> <p>(1)</p>

## (1) CONDITIONS DE PARTICIPATION :

Le stage est un droit ouvert à tous ( 12 jours par an ), il ne peut pas être comptabilisé au même titre que les autorisations d'absences.

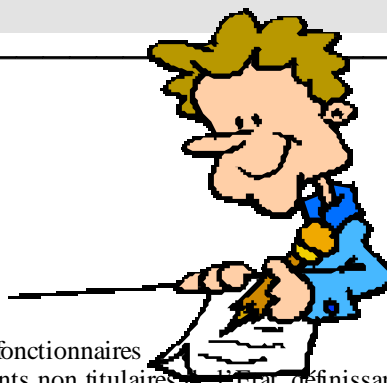
Votre demande de Congé pour Formation Syndicale doit être adressée à Mr le Recteur et transmise par le Chef d'établissement au plus tard un mois avant la date du stage.

Votre chef d'établissement ne peut émettre un avis défavorable.

" A défaut de réponse expresse ( du Recteur ) au plus tard le 15<sup>ème</sup> jour qui précède le début du stage, le congé est réputé accordé (art.3 du décret n°840474 du 15 juin 1984 ).

Les attestations de présences demandées par l'administration vous seront remises à l'issue du stage.

### Modèle de " demande de congé pour formation syndicale "



à Monsieur le  
Recteur  
s/c de.....

Conformément aux dispositions prévues :

- à l'article 34 (7<sup>e</sup>) de la loi 84-16 du 11 janvier 1984, pour les fonctionnaires
- à l'article de la loi 82-997 du 23 novembre 1982 pour les agents non titulaires de l'Etat, définissant l'attribution des congés pour formation syndicale,

j'ai l'honneur de solliciter un congé le.....pour participer à un stage de formation syndicale qui se déroulera à.....

Il est organisé par le SNEP sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la FSU organisme agréé figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour formation syndicale ( arrêté du 02.02.95 publié au J.O. du 10.02.95 )

A....., le.....  
Signature

### TALON D'INSCRIPTION à RENVOYER au CONTACT SNEP ou au siège du SNEP / FSU 38 Boulevard Van Gogh 59650 VILLENEUVE D'ASCQ

NOM

PRENOM

Adresse personnelle

TEL

Adresse établissement

STAGE PAS DE CALAIS: 8 - 9 Juin à ST ETIENNE AU MONT

STAGE NORD: 8 - 9 Juin à VILLENEUVE D'ASCQ

STAGE de Fin d'année: 29 - 30 Juin à CONDE / ESCAUT

# INFOS CORPO



## AVANCEMENT Prof EPS

	Grand choix			Choix		
	Nombre de promus	Barème du premier	Barème du dernier	Nombre de promus	Barème du premier	Barème du dernier
Du 4e au 5e	39	81,5	78	-		
Du 5e au 6e	25	86,5	83	35	85,5	79,5
Du 6e au 7e	16	89,5	87	25	87,5	83,5
Du 7e au 8e	18	92,1	90,5	31	91	87
Du 8e au 9e	16	94,5	93	22	94,5	91,2
Du 9e au 10e	11	96	94,7	16	95	92
Du 10e au 11e	10	97	96	14	97	94,9

## AVANCEMENT CE d'EPS

	Grand choix			Choix		
	Nombre de promus	Barème du premier	Barème du dernier	Nombre de promus	Barème du premier	Barème du dernier
Du 6e au 7e	0	-	-	3	80	76,5
Du 7e au 8e	8	90,5	89	15	90,5	87,5
Du 8e au 9e	9	94,1	92,3	17	92,5	89,6
Du 9e au 10e	7	95,6	93,3	10	93,7	90,7
Du 10e au 11e	2	95,9	95,8	8	95,7	90,6

## CONGES FORMATION

La CAPA d'attribution des congés formation s'est déroulée le 7 avril 2000.

A cette date, le ministère n'ayant pas transmis le contingent attribué à l'académie de LILLE, la CAPA s'est basée sur celui de l'an dernier, c'est à dire 4,5 postes.

A la date du 1er mai 2000, on sait enfin que 5 postes ont été attribués. Ils ont été répartis comme suit :

**- collègues ayant plus de 10 ans d'ancienneté**

5 mi-temps dont 2 renouvellements, tous étant à leur 4e demande successive.

**- collègues ayant moins de 10 ans d'ancienneté**

5 mi-temps dont 1 renouvellement, tous les collègues étant à leur 3e demande successive.

Au total 69 demandes ont été déposées; il faut donc s'attendre à ce que les délais s'allongent les années suivantes si le contingent attribué reste dans ces proportions.

# CARTE SCOLAIRE 2000-2001

## Collèges NORD

### 9 CREATIONS



LOOS - Debeyre	LILLE - B.Vian	SIN LE NOBLE - A.France
SECLIN - Langevin	DOUAI - Ferry	ORCHIES - Pévèle
HELLEMMES - St Exupéry	MONTIGNY - Voltaire Avec 6 CSD* MASNy Desnos	LE CATEAU - Rostand Avec 10 CSD* WALLINCOURT

### 4 SUPPRESSIONS

WAVRIN - Blum CERT EPS	WATTIGNIES - Moulin CERT EPS : 10 Heures EPS
PROVIN - Dollet CERT EPS	HOUPLINES - Salengro CERT EPS

### TRANSFORMATIONS

4 CREATIONS	2 SUPPRESSIONS	4 BLOCS HEURES PROVISOIRES
HALLUIN - Schuman PEGC EPS => CERT EPS Volley ball PEP3	ESTAIRES - Durez PEGC SVTEPS => CERT SVT	ARMENTIERES - Rostand CERT Techno => 9 Heures EPS
SOMAIN - Hugo PEGC LEPS => CERT EPS	AUBY - Hugo PEGC LEPS	BERLAIMONT - G.de Chin PEGC LAII => 10 Heures EPS
HAZEBROUCK - Benoist PEGC EPS => CERT EPS	* CSD : complément service donné	DOUAI - Gayant PLP => 12 Heures EPS
TRELON - Saurat PEGC LHG => CERT EPS		DENAIN - Villars CERT AII => 11,5 Heures EPS

## BILAN CARTE SCOLAIRE des COLLEGES du NORD

**A**près l'annonce en CDEN de Décembre (Conseil Départemental de l'Education Nationale NORD) d'une diminution de moyens pour l'académie de Lille ( - 227 emplois ) sous prétexte d'une baisse d'effectifs, le bilan de la carte scolaire collège 59 est très mitigé. Si nous voyons une inversion négative au niveau de la DGH départementale NORD, nous pouvons remarquer d'une part que cette dotation ne compense pas les retraits de postes des années précédentes et d'autre part une augmentation du poids des HS par rapport aux HP dans la dotation.

Le CTPD du 23-03-2000 a arrêté pour l'EPS le bilan de **9 créations**, **4 transformations** et **4 suppressions** ce qui paraît positif. La création de postes définitifs en EPS ne doit pas masquer les nombreux BMP ( Bloc de Moyens Provisoi-res de 6 à 20 heures ). La DHG (Dotation Horaire Globale en HEURES POSTES et en HSA ) impose ainsi des limites qui nuisent à l'enseignement de la discipline EPS même si nous ne sommes pas concerné par les fourchettes horaires 5° 4° : concurrence entre les disciplines, regroupements de classes, complément de service sur 2 établissements, HSA imposées.

(Suite page 7)

(Suite de la page 6)

### La Rentrée 2000/2001 se prépare toujours :

l'Inspection d'Académie possède des moyens d'ajustement pour les structures définitives à la rentrée 2000.

Les collègues des établissements concernés par le non respect :

- des **horaires obligatoires** (4 h en 6e, 3h dans les autres classes),
- du **forfait UNSS** inclus et indivisible dans le service (3h)
- de la **sécurité natation** ( 25 max ),
- de la prise en compte de **l'EPS dans les SEGPA** (B.O.n ° 26 du 27-6-1996), du **poste supplémentaire EPS dans les Collèges en Zone Sensible** ( circulaire du 16.3.93 BO n°12 du 25.3.93 ),

doivent maintenir la pression pour exiger l'attribution de moyens supplémentaires auprès de l' IA qui garde des moyens en réserve.

L'intervention pour obtenir la transformation d'heures supplémentaires (HSA) en Heures-Postes (Blocs Horaires BH ou BMP) doit prendre de l'ampleur afin de permettre d'affecter un collègue dans un établissement durant toute l'année scolaire.

**Nous appelons à votre civisme et à votre solidarité pour refuser collectivement les Heures Supplémentaires chaque fois qu'un volume horaire équivalent à un demi**

**poste existe ( au moins 7h ).**

**( nous rappelons aux collègues que seul une HS peut leur être imposée ( décret du 13/10/99 )**

Le Conseil d'Administration de fin d'année peut encore permettre de lutter contre les HSA, d'utiliser les moyens pour des groupes natation 6e non nageurs, le forfait AS non effectué et transformer un support stagiaire PLC2 en 1/2 poste...

N'hésitez pas à nous informer : 0611694522

En conclusion, la DGH départementale est en baisse se traduisant par 4 suppressions toutes disciplines confondues.

L'augmentation des moyens provisoires, l'utilisation des fourchettes au niveau du cycle central, l'absence de référence à une structure indicative établie à partir de seuils d'effectifs par classe, nous permettent de dire que les structures pédagogiques dans les Collèges du Nord sont de moins en moins définies en fonction d'objectifs pédagogiques mais imposées par une DGH calculée avec les horaires planchers .

CREER des postes définitifs : c'est plus de postes aux concours de recrutement et de meilleures affectations au niveau des mutations.

**P.THOMAS**

**Bureau SNEP Nord et représentant au CDEN.**

## Collèges Pas-De-Calais

Le CTPD 62 s'est tenu le 16/03/00 dans une ambiance pour le moins perplexe compte tenu du contexte : paradoxe entre baisse permanente des moyens attribués au département et réalité sociale de celui-ci nationalement reconnue comme étant l'une des plus préoccupantes !

Les supports EPS à la rentrée 2000 devraient être les suivants : -56 supports type PEGC contre 60 l'an dernier (2 réaffectations certifiées + 2 suppressions sur postes vacants

-548 supports type lycée (dont 19 vacants) contre 546 l'année précédente (4 suppressions : 2 mesures de cartes scolaires à Molinghem et Calais République pour 6 créations)

-20 postes stagiaires viennent résorber la plupart des BMP dont 9 sur le bassin audomarois, 3 sur Boulogne Montreuil, 2 sur l'Artois ternois, 2 sur Lens-Hénin-Carvin et 4 sur Béthune Bruay.

## Lycées Académie de Lille

CREATIONS	SUPPRESSIONS
Lycée M. de France - GONDECOURT	Lycée V. Labbé - LA MADELEINE
Lycée L. de Vinci - CALAIS ( 3 postes )	Lycée Wallon - VALENCIENNES
Lycée Vauban - AIRE / LYS	SGT LP C. Perriand - GENECH ( régularisation situation 99 )

# Mouvement 2000 des modifications

**5** 0 points aux sortants IUFM 99/2000 et 98/99 ..... on change les règles du jeu.

JEUDI 27 Avril : entrevue de Jean FAYEMENDIE ( secrétaire national SNEP ) avec les représentants de l'association «Droit au retour» qui s'est constituée pour dénoncer « l'abandon des syndicats face à l'attribution d'une bonification de 50 points aux sortants ».

Cette délégation de 8 collègues pour la grande majorité non syndiqués reproche au SNEP de ne pas avoir dénoncé cette bonification dans les différents bulletins nationaux.

Jean FAYEMENDIE a répondu à ces accusations en rappelant les positions du SNEP :

1. souci d'équilibre entre les différents types de demandes de mutation :

rapprochement de conjoint, mutation simultanée .

2. gestion transparente.

lors de la FPMN ( Formation Paritaire Mixte Nationale ), le SNEP a obtenu que 700 à 800 demandes d'Affectation à Titre Provisoire (ATP) ou passe-droit participent au mouvement inter académique 2000 et que celles maintenues (environ 60) ne le soient pas à titre définitif.

3. respect d'un barème et des règles du jeu.

Le SNEP s'est toujours élevé contre les modifications ( la bonification de 50 points pour les sortants IUFM et les pénalités sur les mutations simultanées ) alors que les modalités du mouvement déconcentré étaient fixées pour 2 ans .

Nous rappelons que lors de la FPMN ( Formation Paritaire Mixte Nationale ), le SNEP siège avec

les autres organisations syndicales FEN , SGEN.....

De plus, nous n'avons pas eu de vives réactions chez nos autres partenaires syndicaux SNES.

Lors de l'annonce ministérielle du nouveau texte du mouvement 2000, chaque collègue a été informé par une publication ; n'ayant pas eu de retours immédiats de collègues ou les réactions ne venant que plus tardivement, le SNEP national avec ses moyens disponibles s'est investi sur d'autres dossiers qui apparaissaient prioritaires : par exemple les bonifications pour les mutations simultanées ( l'action engagée par le SNEP et les collègues a permis le retour de la bonification de 60 points ).

Si le SNEP peut être contacté, apprécié, critiqué, contesté, c'est d'abord qu'il existe des militants bénévoles et leurs activités syndicales existent parce que des collègues ont opté pour la solidarité en adhérant.

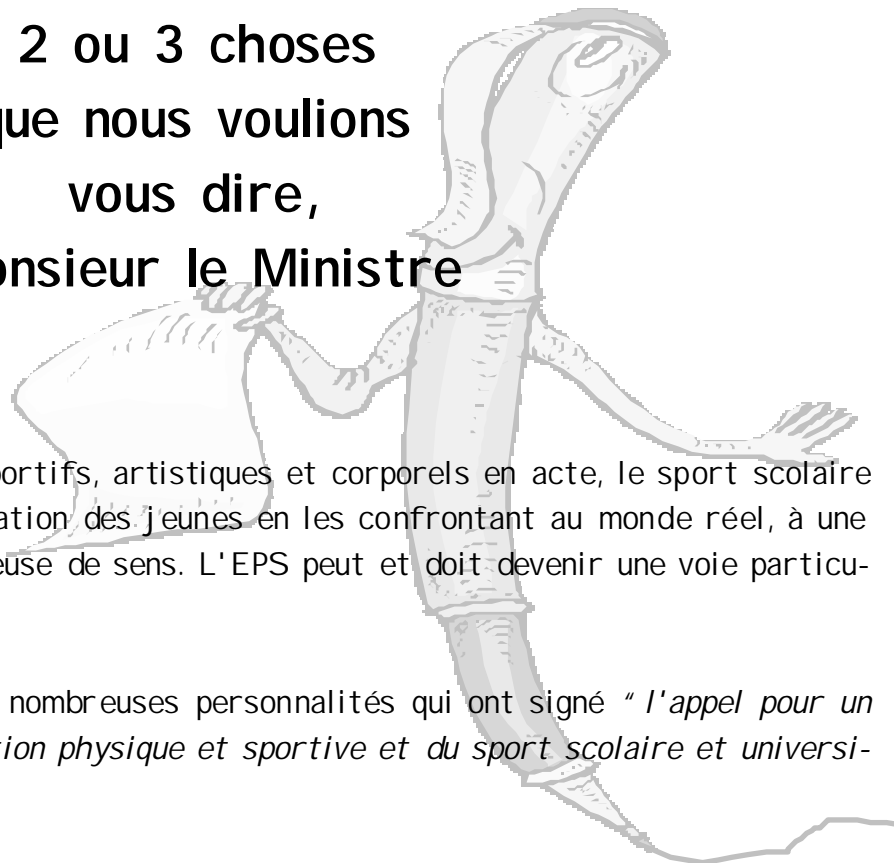
Le syndicalisme que nous voulons promouvoir n'est-il pas l'action dans l'unité ?

Les collègues sont aussi acteurs et doivent créer le rapport de force. l'outil SNEP ne peut tout assumer seul .

Le SNEP a pris acte du retard sur les actions et assure qu'un membre de l'association sera convié à assister à l'audience chez le Directeur du Personnel au Ministère de l'Education Nationale avant la fin de l'année scolaire.

**P.THOMAS**  
membre du Bureau Académique  
SNEP LILLE.

# 2 ou 3 choses que nous voulions vous dire, Monsieur le Ministre



Monsieur le Ministre,

L'EPS, discipline des savoirs sportifs, artistiques et corporels en acte, le sport scolaire participent pleinement à l'éducation des jeunes en les confrontant au monde réel, à une culture riche, moderne et porteuse de sens. L'EPS peut et doit devenir une voie particulière de la réussite scolaire.

Les soussignés se joignent aux nombreuses personnalités qui ont signé "*l'appel pour un progrès significatif de l'éducation physique et sportive et du sport scolaire et universitaire*".

Ils constatent avec regret, Monsieur le Ministre, que ce domaine de la culture était absent de vos premières déclarations et souhaitent que des mesures importantes soient prises pour répondre aux besoins et aux désirs des jeunes qui réclament plus d'EPS dans le système éducatif.

L'aventure corporelle et sportive commence à l'école

Dans notre établissement, les 2 ou 3 priorités pour améliorer rapidement la situation de l'EPS sont :

.....  
.....

NOMS	ETABLISSEMENT	DEPARTEMENT	SIGNATURE

## Elles et ils quittent l'académie :

la section Lilloise du SNEP leur souhaite à toutes et à tous une bonne installation , en espérant que le deuxième tour ne leur soit pas trop défavorable ( mutation en aveugle).



ACERO LYDIE  
AUPETIT PHILIPPE  
BEAUMONT CHRISTOPHE  
BELLOT CATHERINE  
BENDIXEN SABINE  
BIBLOQUE LAURENCE  
BLANCHE VALERIE  
BOITIAU GAETAN  
BONNARD ANNE LAURE  
BONNET SOPHIE  
BONNET NATHALIE  
BREMOND MICHEL  
BRENET FLORENCE  
BRIERE RÉMY  
BRIGEON MANUEL  
CAQUELARD BENOIT  
CARRIER STEPHANE  
CARTIGNY ANNE  
CASTAGNOLI YANNICK  
CHABBERT PIERRE  
CHAILLOU HERVE  
CHEVALLIER BETTY  
CIER NICOLE  
CIRES PASCALE  
COSTE CATHERINE  
COURDENT PATRICE  
DARBAS PASCALE  
DEBENAY CHRISTOPHE  
DEL CORSO DAVID

DENIS MARYSE  
DUBUISSON NADIA  
DUDOIGNON LUDOVIC  
DUPUIS SABINE  
DUQUESNE SYLVIE  
ETCHENAGUCIA VIVIANE  
FOLLAIN ALINE  
FOURNIE ROBERT  
FRAISSE JÉROME  
FRAISSE VALERIE  
GROS SEVERINE  
GUILLEMET - PICH  
ISABELLE  
GUILLEMET PHILIPPE  
HAUDIQUET NATHALIE  
HENRION JEAN PASCAL  
JACOT EDITH  
KLANDER FABIENNE  
KORUS J.LUC  
KOTT JARLAN ANNE  
LABROUSSE ANNE-SOPHIE  
LABROUSSE XAVIER  
LE ROUX XAVIER  
LESPAGNOL SOPHIE  
LHANDE OLIVIER  
LIARD CAROLINE  
LIOCHON EMMA NUELLE  
LIPANI FRANCK  
LLOVERAS FREDERIC  
LOIR PHILIPPE  
LORIA CHRISTINE  
LUCAS ELISABETH  
MAHEU OLIVIER  
MARCHETTI DAVID  
MARTIN JEAN LUC  
MARTIN KARINE  
MATHIEU JEAN-BAPTISTE  
MATHIEU LIONEL  
MATTÉO THIERRY  
MAUL MICHEL  
MAZALLON BLANDINE  
MILLOT JULIETTE  
MIMULT CAROLINE  
MIQUEU NATACHA  
MIRASSOU REGIS  
MOLINIE GLADYS  
MOUQUET VIVIEN  
NEGRAIL ANNE  
NEGRAIL BENOIT  
PALLARDY ALEXANDRE  
PARENT DANIEL

PARTHONNAUD MAURELIE  
PEREIRA CHRISTOPHE  
PERROT ERIC  
PORTET LASSERRE J.  
CLAUDE  
POUZET FREDERIC  
PREVOT THIERRY  
QUARELLI STÉPHANE  
RICHARME CAROLINE  
SALMON SOPHIE  
SCHEIDT DAVID  
TARDY ANNE LAURE  
THOU OLIVIER  
TIGNAT DIDIER  
TISON PIERRE JACQUES  
TRICOT CATHERINE  
VEGEZZI CAROLE  
VILLARS MYRIAM  
ZURFLUH EMMANUEL



# EN BREF,

Dernière minute !!



## CARTE SCOLAIRE LYCEE PROFESSIONNEL

**4** postes créés, 13 postes supprimés et sur les documents apparaissent 10 postes vacants.

La réforme des L.P., avec l'application en février du nouveau statut des PLP, avait créé la situation suivante : suppression des heures de plein air dans les grilles horaires élèves (la moitié des suppressions dans l'académie de Lille est due à l'application de cette nou-

velle grille horaire !). On connaît la nouvelle négociation qui remet en cause la réforme Allègre. Actuellement, des mesures de rattrapage devrait arriver dans l'académie, la réponse sera connue avant le 30 mai pour les collègues victimes d'une mesure de carte scolaire. Le SNEP de Lille est déjà intervenu à 4 reprises pour que le rectorat prenne position rapidement !

## Programmes Lycées

Nous venons de recevoir les nouvelles propositions de textes du GTD pour les programmes lycée, que nous vous proposons en téléchargement sur <http://www.snep.edu>.

Ces 3 textes devraient être discutés et votés lors d'un prochain Conseil supérieur de l'éducation.

Nous souhaitons recueillir le plus d'avis possible : écrivez-nous à [christian.couturier@snep.edu](mailto:christian.couturier@snep.edu).

Faites-nous partager votre analyse, faites des amendements ou des propositions concrètes.

## CAPEPS externe 2000

L'action du SNEP a permis l'obtention de 40 postes supplémentaires.



## DOSSIER MUTATION INTRA !!

envoyer votre double au SNEP afin de suivre votre dossier pour vérifier vos vœux et barèmes en Commission

## Les résultats ?...

... des mutations intra nous parviendront entre le 20 et 24 juin.

Nous mettons à votre disposition 4 numéros de téléphone pour prendre connaissance de votre

situation :

03 20 67 06 80  
06 03 62 07 80  
06 03 62 07 78  
06 85 20 34 90

## COMMENT SE SYNDIQUER ?

Le syndicat vous informe de la possibilité de fractionner et de différer les retraits

### MODALITES

- Remplissez soigneusement la présente fiche ;
- Consultez le montant des cotisations ;
- Libellez le (les) chèques à l'ordre du SNEP ;
- (Datez du jour de la signature)
- Envoyez le tout à l'adresse de votre trésorier départemental.

**JE CHOISIS DE PAYER EN**

un seul versement (joindre 1 chèque)  
**La meilleure solution pour le SNEP**

Plusieurs versements :  
 Deux Trois Quatre chèques  
\*cocher la (les) case(s) correspondante(s)

le 30 ..... le 30 .....  
 le 30 ..... le 30 .....

### FICHE DE RENSEIGNEMENT 99 - 00

Nom  sexe \*  F  M Date de naissance (\*)

Prénom  Nom de jeune fille  Echelon  Temps partiel  CPA

Entourez nettement votre catégorie (pour les stagiaires = corps d'origine), votre situation, votre

1 <sup>re</sup> année IUFM	ProfEPS	Profport	Agrégé	Bi-admissible	AE	CEHCL
2 <sup>e</sup> année IUFM	ProfHCL	ProfportHCL	Agrégé HCL	MA	CE	CECL except
Autres stagiaires			Retraités: Position de fin de carrière		Catégorie Echelon	

### SITUATION

Titulaire  Stagiaire  Activité  Cong Mobil  Cong Parent  Dispo  Ser Nat

AFFECTATION cas particulier : TA  TR  MAD  Etab sensible

Etablissement (adresse précise)  Code Etablissement

Adresse personnelle précise

Tel

Tel

- adhérent en 98/99 (1)  Oui  Non
- Envoy Bulletin (1) Adresse établissement / adresse
- ATTENTION CHANGEMENT (1)  Adresse établis  état
- MUTES : fan dernier, j'étais syndiqué(e) dans l'académie

J'accepte de fournir au SNEP les informations nécessaires me concernant, autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/78. Cette autorisation est évocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en informatique, 76 rue des Rondeaux - 75020 Paris

Date  Signature

## COTISATIONS SNEP 1999 - 2000

Catégorie/Echelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Prof EPS et sport	650	672	735	782	824	866	924	982	1045	1118	1202
Prof HCL	924	1008	1082	1150	1223	1334	1407				
Bi-admissible	677	761	793	824	866	929	982	1045	1113	1202	1244
Agrégés	730	819	898	961	1019	1082	1166	1239	1328	1407	1491
Agrégés HCL	1202	1271	1334	1407	1491	1596	1696	1796			
AE - CE - PEGC		630	662	693	740	788	798	856	898	940	982
CE - PEGC HCL					1113	1202					
CE CL except		1202	1234	1334	1407						
MA	578	620	656	677	714	746	782				

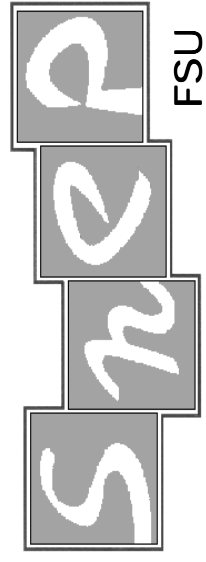
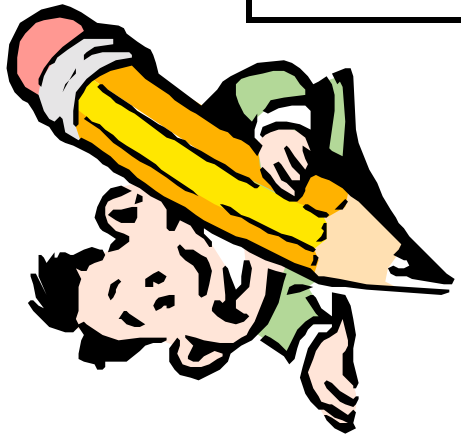
- Temps partiel : calculer selon l'échelon et le service effectué (325 F minimum)
- CPA : 80% de la cotisation normale

Les collègues exerçant en DOM, TOM, étranger, doivent obligatoirement verser un supplément avion de 100 F

- 1<sup>ère</sup> année IUFM (PLC1) : 325 F
- 2<sup>e</sup> année IUFM (PLC2) : 650 F
- Militaires : 325 F
- Retraités (classe normale et hors classe) : 50% de la cotisation de la dernière position atteinte en activité
- Stagiaires en situation : ex MA, AE, CE, PEGC : idem corps d'origine
- Congé de formation : 650 F
- Abonnement : 325 F
- Congé parental et disponibilité : 325 F
- Vacataires : 325 F
- Contractuels : 650 F

**Se syndiquer au SNEP c'est être informé, écouté, entendu, défendu.**

- Le SNEP, c'est une information académique et nationale régulière et complète.
- Le SNEP, c'est la volonté de prendre en compte l'avis de tous ses syndiqués.



Expédiez vos cotisations ainsi que la fiche de renseignements à :  
**Nord : A.GREBAUT, 12 allée des palombes  
 59650 Villeneuve d'Ascq.**  
**Pas de Calais : P. BALLANDRAS, 101 route nationale, 62231 Biériot Plage.**